

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la MOSELLE

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars à vingt heures : le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation  
14/03/2025

**Présents** : BECKER Cyrille, BERGER Delphine, TROSCZYNSKI Céline, ERHARD André, BECKER Mélanie, GOBILLOT Matthieu, DUCLERMORTIER Denis et URBAN Michel

**Absents excusés** : ZIPPEL Florianne, BENOIT Pierre

**Nombre de Procuration** : 0

### DCM 13/2025 : TARIFS PERISCOLAIRES.

Le premier adjoint présente la grille tarifaire de l'accueil de loisir, applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

#### TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Elèves domiciliés sur le territoire des communes de Fouligny, Raville et Servigny-lès-Raville.

	SEMAINE 5 JOURS	SEMAINE 4 JOURS
TRANCHE 1	110,00	88,00
TRANCHE 2	115,00	92,00
TRANCHE 3	120,00	96,00
TRANCHE 4	125,00	100,00
Semaine 4 jours / Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi		

Elèves domiciliés hors du territoire des communes de Fouligny, Raville et Servigny-lès-Raville.

Extérieur hors communes regroupement		
	SEMAINE 5 JOURS	SEMAINE 4 JOURS
TRANCHE 1	130,00	104,00
TRANCHE 2	135,00	108,00
TRANCHE 3	140,00	112,00
TRANCHE 4	145,00	116,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-de valider ces tarifs pour l'année 2025

Fait à RAVILLE, le 25/03/2025

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire,  
Michel URBAN



La secrétaire de séance  
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY